

LA VIE DE LA MIPES

> Assemblée plénière de la MIPES

Lors de son assemblée plénière du 10 mai 2005, coprésidée par M. Christian Dors, Préfet, Secrétaire Général aux Affaires régionales de la Préfecture de la Région Ile-de-France et par Mme Francine Bavay, Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (MIPES) a présenté ses axes de travail pour 2005-2006.

Les axes à approfondir, déjà identifiés en 2003-2004, porteront sur :

- la connaissance de la pauvreté en se centrant sur des situations particulières (les travailleurs pauvres, la pauvreté des femmes, les populations immigrées ...)
- les questions de logement avec, d'une part, le suivi des phénomènes d'exclusion, le devenir des publics expulsés, les personnes hors logement (sans abri, gens de voyages) et, d'autre part, l'observation des dispositifs d'aide et de maintien dans le logement
- une meilleure connaissance des processus qui ont mené à l'exclusion avec une attention particulière aux itinéraires des jeunes et aux ruptures marquant leurs trajectoires ;
- une meilleure connaissance des inégalités territoriales en Ile-de-France ;
- les obstacles à l'insertion des publics les plus en difficulté ;
- l'accès aux droits (effectivité des dispositifs - cas de non recours - d'exclusion du droit).

Le débat général a principalement porté sur ce dernier point et en a souligné l'actualité.

En second lieu, la MIPES va conforter son positionnement de lieu de production et de rassemblement de connaissances (statistiques et études) par :

10 ans après le Pacte proposé par ALERTE *, la lutte contre l'exclusion peut-elle demeurer l'affaire des seules associations ?

Aujourd'hui, face à l'augmentation des précarités et du nombre d'exclus, l'action concertée est devenue une nécessité. *«La politique de lutte contre la pauvreté n'est pas réservée aux associations, elle n'est pas un secteur à part des politiques de solidarité. Elle doit être partie intégrante de l'ensemble des politiques (emploi, logement, éducation, formation, santé, famille, intégration...).* Elle se joue, pour une bonne part, à l'intérieur du système économique, où s'amorcent les processus d'exclusion avant de devenir progressivement irrémédiables...». Les partenaires sociaux, acteurs centraux du système, ont donc un rôle majeur à jouer. C'est ainsi que le 26 mai au Conseil Economique et Social, les associations membres du collectif ALERTE et des partenaires sociaux ont scellé leur volonté de travailler ensemble en signant un appel commun.

La MIPES qui a tenu son assemblée annuelle en Mai est très concernée par ces approches. En effet, est ressortie de ses débats et de son action la nécessité de s'intéresser aux processus d'exclusion, à la problématique de l'accès aux droits mais aussi à la question des travailleurs pauvres. Dans son rapport 2003, elle souligne que de plus en plus de personnes qui travaillent sont dans des conditions de grande précarité.

Agir contre l'exclusion c'est permettre à chacun de trouver une place dans la société et en particulier d'accéder à l'emploi ou de le garder et d'en vivre. L'exclusion n'est pas une question extérieure à l'entreprise.

Agir contre l'exclusion et pour l'inclusion sont deux versants complémentaires d'une même approche.

* ALERTE : Collectif de 41 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion réunies dans le cadre de l'UNIOPISS.

- son rapport annuel sur la pauvreté et les mécanismes d'exclusion en Ile-de-France ;
 - la poursuite des chantiers engagés en 2004 (surendettement, prévention des expulsions, travailleurs pauvres) ;
- et la mise à disposition de données statistiques au travers de l'information disponible sur son site, de son Recueil statistique et du nouveau dispositif d'informations communales *mipes.org*.

Enfin, lieu de réflexion et d'échanges entre acteurs au plan régional, la MIPES va poursuivre les rencontres « Etudes et Recherches » avec des thèmes, tels que l'insertion des jeunes dans la vie active, les immigrés vieillissants, pauvreté et accès à la culture. Son cycle de Rencontres reprendra à l'automne.

La MIPES s'attachera sur le plan du fonctionnement à prendre en compte les attentes des Conseils généraux et en conséquence souhaite, dès 2005, nouer avec eux des relations de travail partenariales et venir en appui à leurs démarches d'observation sociale.

RENCONTRES

« PRATIQUES HORS DU COMMUN,
PRATIQUES DE DROIT COMMUN »

C'est le thème de la rencontre annuelle du Réseau Psychiatrie-Précarité, qui a eu lieu le 14 juin au Centre hospitalier de Sainte-Anne. Ce réseau, créé à Paris, a pour mission de favoriser l'accès aux soins psychiatriques et le maintien de la prise en charge des personnes en situation d'exclusion.

Si, depuis 3 ans, le lien indissociable entre le social et la santé semble acquis parmi les participants, il paraît nécessaire d'approfondir le travail sur la non demande de ces populations, en amont, au présent et dans l'accompagnement sur le long terme.

Dans un contexte où aucune structure institutionnelle ne permet de travailler sur le lien à long terme, des volontés individuelles ont permis des expériences locales de travail en réseau entre le sanitaire, le social, les élus locaux, les représentants des pouvoirs publics et les bailleurs pour des solutions adaptées et diversifiées, notamment en matière de logement. Des solutions de partenariat « hors du commun » ont été inventées quand les « pratiques de droit commun » n'étaient plus efficaces.

Comment formaliser ces réseaux afin de les pérenniser ? Quels financements appropriés à un accompagnement long et pas seulement à celui de l'irruption du symptôme ? Quelles évaluations

pour quelles pratiques ? Tant de questions auxquelles certaines pistes de réponses ont pu être apportées par les intervenants et les participants.

Des participants ont souligné une grande souffrance psychique chez les SDF, mais pas de pathologie spécifique à la rue. Parmi les SDF présentant une pathologie psychiatrique, 70% en souffraient avant la vie à la rue ou avaient déjà connu un événement psychiatrique antérieurement.

Quant aux professionnels du social, nombreux se trouvent démunis devant les populations en très grande souffrance psychique et expriment le besoin de soutiens, de formations complémentaires. Parmi les partenaires présents, Aude Caria a présenté son enquête sur la représentation de la « maladie mentale », souvent associée à dangerosité, violence, inconscience et responsabilité, alors que le « fou » est vécu comme irresponsable.

Les usagers (Maison des Usagers) et leur famille (UNAFAM) ont également participé à cette rencontre : la FNAPSY travaille à une dédramatisation de la stigmatisation de la maladie mentale afin de faciliter l'entrée dans l'emploi, le logement et le médical somatique encore très difficile.

Il ressort de ces échanges que l'échec des projets n'est plus vécu comme tel mais comme un moment dans la trajectoire du patient, moment qu'il faut savoir reprendre entre les structures partenaires et le patient. Une clinique revisitée par la focale de l'exclusion et de la grande précarité

ETUDES

« AU POSSIBLE, NOUS SOMMES TENUS :
LA NOUVELLE EQUATION SOCIALE »

Chargée par le Ministre des solidarités, de la santé et de la famille de travailler sur le thème "Familles, vulnérabilité, pauvreté", la Commission, présidée par Martin Hirsch, a rassemblé pendant tout le premier trimestre 2005, des représentants des partenaires sociaux, des associations familiales, des associations de lutte contre l'exclusion, des collectivités territoriales, des administrations de l'Etat ainsi que quelques personnalités choisies intuitu personae. Au terme de divers auditions et déplacements, la Commission a élaboré 15 résolutions de nature économique, familiale, sanitaire ou encore éducative et pour lesquelles les implications financières sont envisagées. On trouve, parmi les nombreuses mesures proposées, un objectif de réduction à zéro de la pauvreté des enfants et également la volonté de combiner les revenus du travail et les revenus de

la solidarité avec la création d'un "revenu de solidarité active" (RSA).

M. Hirsch, Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille. Commission familles, vulnérabilité, pauvreté, La Documentation française, (2005). <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000264/0000.pdf> (pdf-116 pages -876 ko).

RAPPORT D'ACTIVITE 2004 DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES (OFPRA)

Pour l'OFPRA, l'année 2004 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du droit d'asile : loi du 11 décembre 2003 et décret du 14 août 2004. L'Office, désormais guichet unique de l'asile en France, a également élargi son domaine d'activité à la suite du décret du 21 juillet 2004, qui transfère à l'OFPRA le bureau de l'asile à la frontière (BAF), initialement rattaché au ministère des affaires étrangères.

La France, après être passée en 2003 en tête des pays d'accueil de demandeurs d'asile dans l'Union européenne, est restée en 2004 le premier pays de destination devant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche.

En revanche, si les délais de traitement de l'OFPRA se sont réduits, davantage de personnes se trouvent en situation de recours et déboutées du droit d'asile.

Le rapport est directement accessible sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000265/0000.pdf>

CHAÎNE DU LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE : VOIES ET MOYENS POUR LA RENDRE EFFECTIVE

Rapport présenté au Conseil Economique et Social Régional par Bernard LAURENT pour la Commission de la ville, de l'habitat et du cadre de vie. Devant la difficulté croissante d'assurer une chaîne du logement efficace, ce rapport se propose d'analyser les freins à la réalisation des logements, qu'ils soient publics ou privés (rareté, prix, réglementation complexe, financements publics, fiscalité, aides au logement, sédentarité, logement social, règles d'urbanisme), et de dégager des propositions concrètes pour surmonter la pénurie actuelle.

http://www.cesriledefrance.fr/cesr_htm/commun/rapport_reponse.asp?rapport=04_habi_chainelogement#04_habi_chaine_logement

50 PROPOSITIONS POUR RELANCER LE LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Le 4 mai, Pierre Pommellet, ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, a remis son rapport sur le logement en Ile-de-France à Jean-Louis Borloo, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale et à Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville. Le rapport présente un état des lieux et un diagnostic des raisons de la crise du logement avant de proposer cinquante mesures pour relancer la construction neuve et, en priorité, le logement social. Ces propositions se regroupent en cinq grands objectifs : produire du foncier, transformer ce foncier en terrains à bâtir, relancer la production du logement social et intermédiaire, assurer la mixité sociale et enfin soutenir financièrement les maires bâtisseurs.

50 propositions pour la relance du logement en Ile-de-France - Rapport Pommellet - mai 2005. http://www.logement.gouv.fr/alaune/comm/RapportPommellet_VD.pdf -

LES RAPPELS DE PRESTATIONS VERSEES PAR LES CAF SOULIGNENT L'IMPORTANCE DU NON-RECOURS

En 2004, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont versé 56,2 milliards d'euros de prestations légales. Faciliter l'accès aux droits et s'assurer que les allocataires perçoivent toutes les prestations qui leur sont dues sont des objectifs prioritaires de la branche Famille de la Sécurité sociale. Les CAF doivent garantir la qualité du traitement et l'exactitude des droits des allocataires.

Les contrôles effectués par les CAF sont, à cet égard, la contrepartie du système déclaratif des prestations. Les régularisations de ces opérations peuvent aboutir à des rappels en faveur des allocataires lorsque ceux-ci n'ont pas perçu toutes les sommes auxquelles ils avaient droit.

Inversement, ces contrôles peuvent donner lieu à des indûs de prestations.

Plus de la moitié des rappels (55 %) trouvent leur origine dans une déclaration tardive de l'allocataire. En matière de prestations, les aides au logement génèrent près de la moitié du nombre de rappels (48 %). Le revenu minimum d'insertion (RMI) constitue également une part importante du nombre de rappels (15 %). Le montant moyen de ces rappels s'élève à 723 euros.

Les personnes concernées par les rappels sont plus jeunes et plus pauvres que la population générale des allocataires des CAF. Une personne sur cinq (20 %) est au chômage. L'existence de ces rappels met en évidence des droits auxquels les allocataires n'ont pas eu recours. L'ampleur des rappels est également, dans une certaine mesure, un indicateur de la qualité de service des CAF.

l'e-ssentiel n° 37 - mai 2005 <http://www.cnaf.fr/>

LES DIFFICULTES DES ETRANGERS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : EFFET NATIONALITE, EFFET QUARTIER ?

La population étrangère ou d'origine étrangère est confrontée à un chômage et une précarité dans l'emploi en moyenne plus élevés que les Français de naissance. Au niveau local, le chômage des étrangers est très important dans certains bassins d'emploi ou certains quartiers. Les étrangers ont, en moyenne, des niveaux de diplôme inférieurs à ceux des Français de naissance et ils appartiennent à des catégories socioprofessionnelles plus défavorisées, mais ce n'est pas la seule explication. "Toutes choses égales par ailleurs", les étrangers non ressortissants de l'Union européenne ont aussi un risque beaucoup plus fort de chômage dans certains quartiers, notamment dans ceux situés en Zone Urbaine Sensible.

Deux hypothèses peuvent être avancées : d'une part, un effet cumulatif entre nationalités et quartiers, qui renforcerait les difficultés des étrangers à accéder à un emploi ; d'autre part, les populations les plus fragiles seraient reléguées dans ce type de quartiers.

F. Lainé, M. Okba, et S. Rospabé, Dares, Premières synthèses, avril, n° 17.3, 7 p.
(2005 <http://www.travail.gouv.fr/publications/pict s/titres/titre2448/integral/2005.04-17.3.pdf> (pdf - 7 pages - 307 ko).

INSERTION : DES INFORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS SUR ACCEA.NET

Accea, né d'une volonté conjointe de l'Etat et de la Région Ile-de-France, s'inscrit dans la perspective ouverte par le contrat de plan 2000-2006 et par la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

Véritable dispositif d'informations pluri média, Accea réunit les acteurs institutionnels autour des problématiques de l'insertion et leur offre l'opportunité d'un partage d'expertise dans le traitement et la mise à disposition de l'information des citoyens franciliens.

Le CARIF Ile-de-France assure la conduite de la démarche Accea sous l'égide d'un comité de pilotage composé de représentants des principales institutions de l'insertion en Ile-de-France (Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, Conseil Régional d'Ile-de-France, Education Nationale, ANPE, AFPA...).

Le projet Accea compte aujourd'hui plus de trente partenaires actifs qui contribuent à l'alimentation et à la circulation de l'information pour les conseillers en insertion et orientation dans toutes les structures d'accueil du public en Ile de France.

Le site [Accea.net](http://www.accea.net) du système d'information Accea est en ligne depuis février 2005.

Première production du dispositif et véritable outil d'aide à la décision, il apporte l'information essentielle et contribue à orienter le public au milieu de la multitude d'organismes d'insertion sur le territoire francilien par une information croisée sur les thèmes de l'accès au droit, de l'emploi, de la formation, de l'orientation-métiers, du handicap, de la santé, des transports, de la création d'entreprises et du logement.

Les expertises sont décroisées et orientées pour répondre à la problématique globale des citoyens.

La méthodologie d'Accea se base sur un principe de boucle apprenante : identification des besoins des professionnels de l'insertion, mise en place de partenariats éditoriaux avec les professionnels compétents, validation des contenus par l'analyse continue des dispositifs existants.

Le répertoire régional d'Accea.net propose actuellement 5 700 adresses qualifiées de structures franciliennes facilitant l'orientation du citoyen vers l'organisme de proximité le mieux adapté à ses besoins. L'adresse, les services proposés, le plan d'accès, l'itinéraire, les horaires d'ouverture peuvent être imprimés par le conseiller et remis à la personne accueillie.

L'ANNÉE 2004 EN QUELQUES CHIFFRES

Quelles sont les évolutions relatives à l'année 2004 actuellement disponibles ? Lors de notre rapport sur l'année 2003, nous mettions l'accent à la fois sur les conditions économiques et le marché de l'emploi, ainsi que sur les tensions en matière de logement.

L'année 2004 n'apparaît pas marquer une rupture par rapport aux évolutions constatées en 2003.

1 - L'EMPLOI

Le chômage semble se stabiliser après plusieurs années de remontée. Le taux de chômage s'établit au quatrième trimestre 2004 à 9,8%, soit quasiment au même niveau que le taux national (9,9%).

Ainsi le nombre de demandeurs d'emploi à temps plein et à durée déterminée (DEFM de catégorie 1) a enregistré une diminution de 0,3% en 2004. Cette « pause » semble profitable à trois catégories de demandeurs : les hommes âgés d'au moins 25 ans, les cadres et les ouvriers. En revanche, les femmes, les jeunes, les employés et les chômeurs de longue durée n'ont pas bénéficié de la stabilisation du marché de l'emploi francilien.

UNE MONTEE DES CHOMEURS A ACTIVITE REDUITE

Cette évolution générale doit être modulée car le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégorie 6) n'a cessé de croître

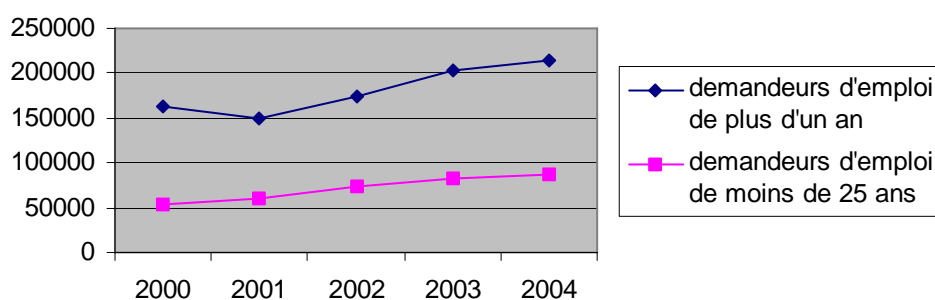
(+ 18,6%) en 2004. Combinée à l'importance des sorties sur contrats courts, cette évolution souligne le développement de la précarité des relations de travail. Certes, l'exercice d'activités réduites permet à certains chômeurs de limiter leur éloignement de l'emploi, mais la récurrence d'emplois de courte durée risque d'installer une partie des demandeurs d'emploi dans une précarité de longue durée et de les inscrire durablement dans le chômage.

Néanmoins, l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories 1 + 6 marque une progression de 1 % en 2004.

Depuis fin 2001, le chômage de longue durée n'a cessé de progresser (+ 37 %) en 3 ans.

Le chômage des jeunes a augmenté (cat. 1 + 6) de 44 % en trois ans.

Analyse des demandeurs d'emploi (Catégorie 1+6)



Source ANPE/DRTEFP

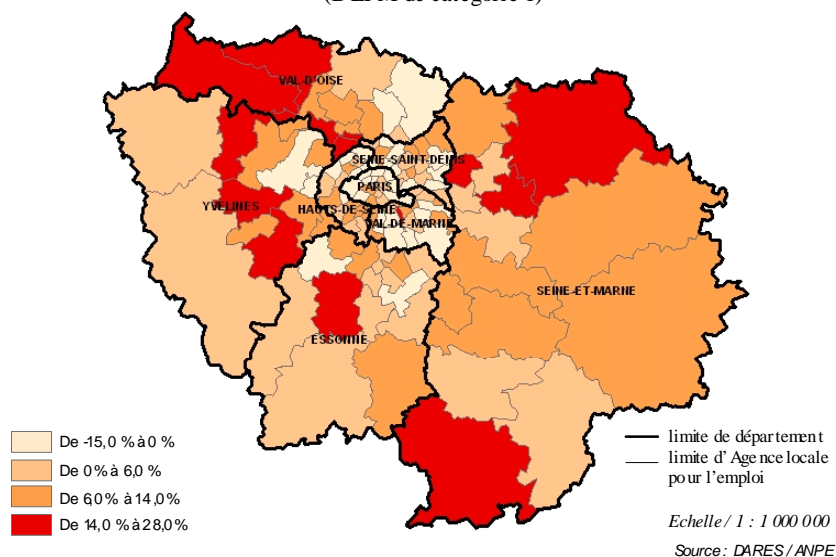
CROISSANCE DU TAUX DE CHOMAGE LONGUE DUREE ET DISPARITES GEOGRAPHIQUES

Toutes catégories confondues, l'accès aux dispositifs de la politique de l'emploi s'est révélé plus difficile pour les jeunes en 2004 avec la fin du programme TRACE et le net fléchissement des entrées dans le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE). La hausse des contrats de qualification n'a pas non plus réussi à

compenser la baisse des contrats d'apprentissage et des contrats d'adaptation.

Géographiquement, si le taux de chômage présente des disparités fortes entre départements (près de 14 % en Seine-Saint-Denis, 11 % à Paris, 10 % dans le Val d'Oise contre 7 à 8 % en Essonne et dans les Yvelines), la croissance du chômage de longue durée s'est « envolée » en grande couronne.

**Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée,
de décembre 2003 à décembre 2004
(DEFM de catégorie 1)**



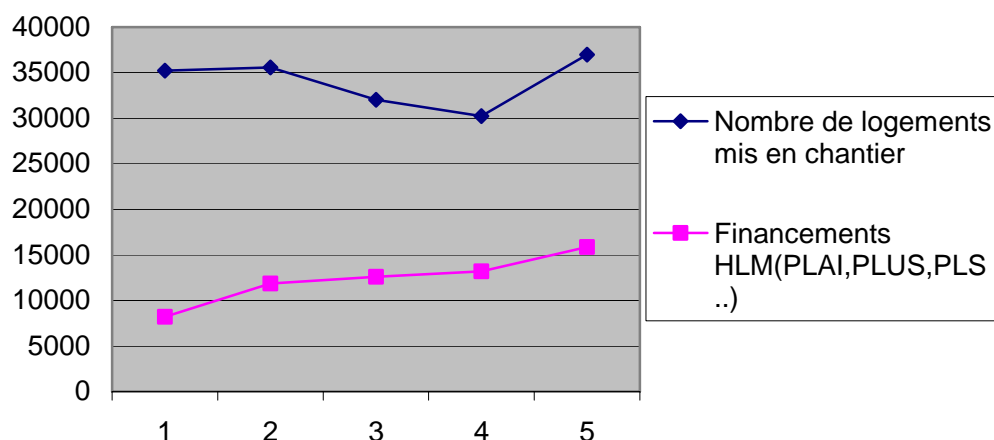
(source Bref Ile-de-France n° 10 et 11 - DRTEFP)

2 - LE LOGEMENT

Malgré les efforts engagés, la remontée des mises en chantier reste lente. Il est vrai que les décisions en la matière ne peuvent avoir un impact immédiat. Ainsi, tout en marquant une remontée sensible par rapport à 2003, elles

restent encore bien inférieures au niveau des besoins estimés lors du précédent SDRIF. Les tensions sur le marché immobilier rendent l'accès au logement difficile pour les plus modestes.

Mises en chantier et financements des logements HLM



Source DREIF

Les financements HLM retracés dans le graphique ci-dessus ne correspondent pas forcément à des mises en chantier et, a fortiori, à des mises en service, dans l'année même de leur financement.

Les statistiques disponibles rendent peu compte des tensions existantes sur le marché immobilier et de l'ampleur de la demande.

LE SUIVI DES EXPULSIONS

Globalement, le nombre des assignations (32 000 environ) se maintient à un niveau sensiblement égal à celui de l'année précédente. Si le nombre des commandements de quitter les lieux progressent (19 000 contre 16 700), celui des demandes d'intervention de la force publique (17 000) reste stable. Par contre, on assiste à une très forte diminution des décisions accordant le concours de la force publique (- 32 %) ainsi que des interventions effectives (- 43 %) ; le nombre de décisions accordant le concours de la force publique est en baisse dans tous les départements ainsi que celui des interventions effectives, excepté Paris pour ces dernières.

Il faut sans doute y voir là, le résultat de la mise en œuvre progressive des dispositions visant à suspendre les expulsions des locataires « de bonne foi » logés dans le parc public qui, par la signature d'un peu plus de 5 500 protocoles tripartites, a permis de stopper autant de procédures d'expulsion. Au vu de ce bilan, il est probable que les protocoles tripartites mis en œuvre ont concerné en priorité les ménages où l'intervention de la force publique avait été décidée et ceux dont la décision d'accorder le concours de la force publique avait été prise. On peut regretter que ce système n'ait pas été étendu au parc privé.

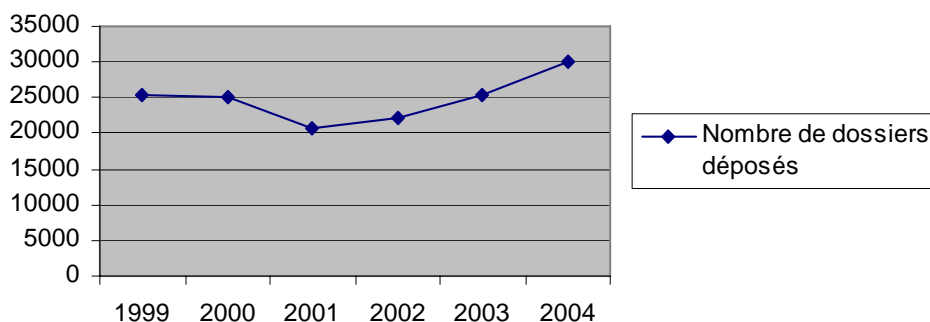
3 - LES RESSOURCES ET LES MINIMA SOCIAUX

LE SURENDETTEMENT

Le nombre de dossiers déposés dans les succursales de la Banque de France continue à progresser, signe d'une croissance des situations de surendettement, pour des personnes qui n'arrivent pas à s'en sortir ou face à des

accidents de la vie. Cette croissance peut néanmoins s'avérer peut-être plus importante en 2004, suite à la mise en œuvre des dispositions de la loi SRU relatives au surendettement.

Dossiers de surendettement



Source: Banque de France

Il est trop tôt pour mesurer l'impact de la nouvelle procédure de redressement personnel. Certes, elle suscite des espoirs pour les personnes concernées, mais elles n'imaginent pas les difficultés de cette procédure. En 2004, 2 200 dossiers ont été ainsi orientés vers le juge qui souvent les renvoie à la commission.

En revanche, les dispositions prises pour inclure les dettes fiscales (qui étaient bien souvent une

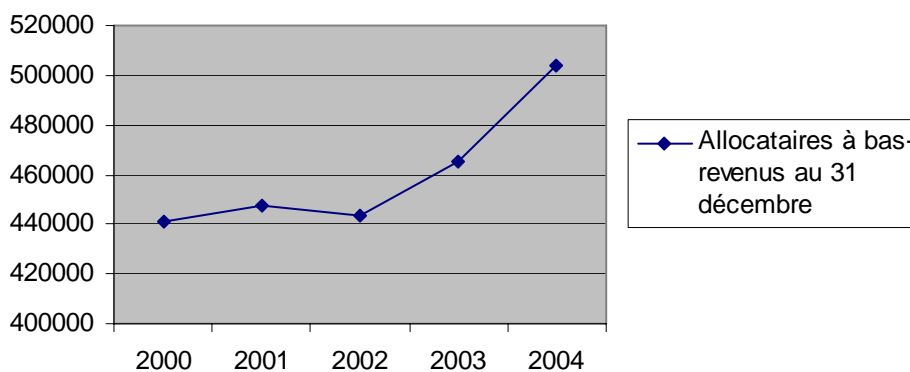
cause d'échecs des plans) et le traitement privilégié des dettes de loyers suscitent des espoirs de contribuer à aider nombre de situations et à éviter les expulsions.

Néanmoins, globalement, l'importance des phénomènes de surendettement témoigne de la fragilité de bon nombre de situations.

Il est difficile, en cette période de l'année, de disposer de l'ensemble des données sur 2004 des minima sociaux, et, en particulier, celles provenant de l'indemnisation du chômage. Pour l'essentiel, sont disponibles aujourd'hui les données recueillies par les CAF. Elles font apparaître une croissance régionale du RMI (12,3 %) supérieure à la moyenne nationale et

plus marquée en grande couronne qu'à Paris (11 %). Quant aux bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) les premiers chiffres de l'UNEDIC font apparaître une stabilité par rapport à 2003. En prenant en compte la mesure des allocataires à bas revenus construite à partir des fichiers des CAF, nous voyons une croissance plus marquée en 2004 de l'ordre de 8 %.

Allocataires à bas-revenus



Source: CAF d'Ile-de-France

4 - L'URGENCE

L'enquête réalisée par la MIPES, intitulée « Une nuit donnée », réalisée en 2004 dans les Centres d'Hébergement d'Urgence ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ne fait pas apparaître de résultats sensiblement différents par rapport à 2003.

Le SAMUSOCIAL de Paris note, dans son rapport d'activité 2004, sur l'activité du 115 et des Equipes Mobiles d'Aide (EMA) :

- Une croissance des demandes (et prises en charge) des personnes en famille (deux demandes d'hébergement sur trois émanent des familles), alors que celles des isolés restent stables, voire diminuent.
- Un renforcement de la présence de femmes. Cette évolution concerne autant les mères que les autres femmes.

- Un rajeunissement fort parmi les isolés. Alors que les jeunes de 18 à 25 ans représentaient moins de 2 % en 1999, ils sont aujourd'hui près de 18 % !

Concernant les demandeurs d'asile (premières demandes stricto sensu), si le niveau de 2004 semble au plan national rester à un niveau élevé avec un léger fléchissement, la baisse de la demande sur Paris et l'Ile-de-France semble se confirmer. La demande en Ile-de-France se situe à 41,9 % du total et Paris n'en représente plus que 19,6 % (contre respectivement 52,9 % et 26,6 % en 2003) - (source rapport OFPRA 2004).

En revanche, le nombre de redemandes auprès de l'OFPRA, le nombre de gens en situation de recours ont fortement augmenté. En effet, le raccourcissement des délais de traitement de l'OFPRA provoque un goulot d'étranglement à la Commission de Recours des Réfugiés.

Mieux connaître sa commune : des données sociales disponibles sur internet *www.mipes.org*

Accéder à des données statistiques pour comprendre et situer un territoire est souvent un exercice difficile : auprès de qui les demander ? quels indicateurs retenir ? Comment les analyser ? Pour la première fois en Île-de-France, plusieurs partenaires se sont associés pour créer un site internet permettant d'accéder à des données de cadrage, documentées, à l'échelle communale, départementale et régionale. Des indicateurs sociaux caractérisent l'espace territorial choisi sur différents thèmes : démographie, précarité, emploi, et logement.

La démarche partenariale a été financée, pilotée et coordonnée par la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France (MIPES).

Les informations et les tableaux d'indicateurs peuvent être édités sous forme de fiches thématiques et exportés.

Une cartographie régionale des principaux indicateurs, avec possibilité de « zoomer », est également proposée.

Au delà des données diffusées, il s'agit d'aider les utilisateurs à accéder à une information plus détaillée. Aussi, ce site fournit une documentation sur les voies d'accès aux sources qui peuvent être mobilisées.

Les données disponibles datent de l'année 2003, mises à part celles de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) issues du dernier recensement général de la population (1999).

La Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD), service commun d'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Île-de-France, l'INSEE, la Direction Régionale de l'Équipement, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, l'Observatoire du Logement Social et la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle sont les autres fournisseurs de données. Pour favoriser l'accès au site *www.mipes.org*, un lien internet est aussi mis en place à partir des sites de tous les producteurs de données.

The screenshot shows the MIPES website interface. At the top, there are logos for MIPES ÎLE-DE-FRANCE, Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France, and Région Île de France. The main heading is "Mise à disposition de données de cadrage communal". Below this, there are navigation tabs: ACCUEIL, THÉMATIQUES, and DOCUMENTATIONS. A dropdown menu for "CHOIX DU TERRITOIRE" is set to "VAL-DE-MARNE" and "94017 CHAMPIGNY-SUR-MARNE". The "POPULATION" tab is selected. The main content area displays three sections of data for December 31, 2003:

- Allocataires de la CAF au 31 décembre 2003**:
 - Nombre d'allocataires: 13 198
 - Population couverte: 37 668
 - Source(s): CAF du Val-de-Marne
- Allocataires de la CAF selon la structure familiale au 31 décembre 2003**:
 - Allocataires isolés sans enfant: 4 104
 - Couples sans enfant: 647
 - Familles monoparentales: 2 502
 - Couples avec 1 ou 2 enfant(s): 4 290
 - Couples avec 3 enfants ou plus: 1 655
 - Source(s): CAF du Val-de-Marne
- Allocataires percevant un minimum social versé par la CAF au 31 décembre 2003**:

	Nombre d'allocataires	Population couverte
Allocation aux Adultes Handicapés	772	1 242
Allocation de Parent Isolé	201	524
Revenu Minimum d'Insertion	1 880	3 493

Source(s): CAF du Val-de-Marne
- Foyers allocataires à bas revenus au 31 décembre 2003**:

	Foyers allocataires à bas revenus	Population des foyers allocataires à bas revenus
Foyers	4 290	10 445